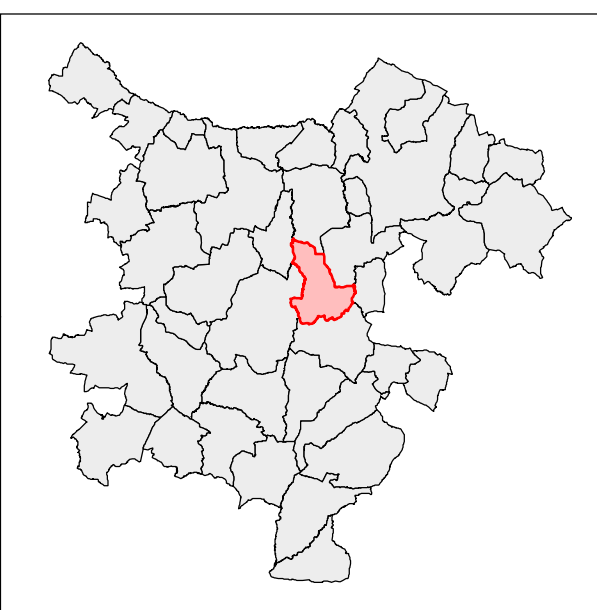




Légende

Zonage du PLUI

UA UC A Ap Np Ns Npvs

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection particulière au titre de l'article L151-19 - patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Hase ou alignement d'arbres
- Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Hase ou alignement d'arbres
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - antitérisme
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels
- Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours
- Emplacement réservé (dérogation et bénéficiaire en annexe)
- Construction récente ou en cours
- Atlas des zones inondables - crue fréquente
- Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis
Sources : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 - DD16

0 100 200m

